

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, à dix-neuf
Présents :	50	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	17	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mai
Votants :	60	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Olivia GUEROUlt donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240527-DELIB2024-156-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

**OBJET : ENGAGEMENT D'UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEADER**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Considérant la forêt comme un enjeu essentiel du changement climatique et la filière bois comme véritable levier de développement économique sur notre territoire ;

Vu les démarches initiées par Saint-Flour Communauté, en partenariat avec les acteurs concernés, notamment l'ONF, en faveur de la forêt et de la filière bois locale, avec une charte forestière de territoire de Saint-Flour Communauté, élaborée en 2014, qu'il convient d'actualiser et de mettre en œuvre ;

Rappelant la constitution d'une commission ad hoc Forêt, conformément à la décision de la Présidente prise par délégation du conseil communautaire n°2022-241 en date du 5 mai 2022 ;

Considérant la charte forestière de territoire comme un outil opérationnel de développement et de valorisation de cet espace, la filière bois comme levier de développement de l'économie locale, qui permettra la fédération des acteurs autour d'un programme d'actions commun ;

Rappelant la volonté de s'engager à l'échelle intercommunale dans une charte forestière de territoire et de se doter d'une ingénierie spécialisée avec la création d'un poste de chargé(é) de mission forêt ;

Rappelant les possibilités de financement de l'animation de cette charte forestière auprès du FEADER mesure T01 « déployer une stratégie locale de développement », pour une durée de 3 ans ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-078, n°2024-79 et 2024-80 en date du 23 mars 2024 relatives à l'engagement d'une charte forestière de territoire et à la création d'un poste d'ingénierie pour cela ;

Vu les nouvelles modalités de la mesure T01 du FEADER modifiant les conditions de financement de cette action comme suit :

Phase 1 émergence : élaboration de la stratégie et du plan d'action de la charte forestière de territoire – 1 an – dépenses éligibles d'ingénierie plafonnées à 1488 h/an

Phase 2 mise en œuvre de la charte forestière de territoire – 2 ans – à déposer après la phase émergence

Considérant que pour répondre aux critères de la mesure T01 du FEADER, il convient de déposer une demande de soutien pour l'année 1 correspondant à la phase émergence, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Salaires et frais annexes Phase 1 émergence (1488 heures / an)	65 924.35 €	Europe (FEADER) 80 %	52 739,48 €
		Autofinancement (20%)	13 184.87 €
Total	65 924.35 €	Total	65 924.35 €

Précisant qu'une demande de subvention sera déposée pour les années 2 et 3 pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de la charte forestière de territoire ;

Précisant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240527-DELIB2024-156-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

- ± **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention auprès du FEADER – Mesure T01 pour la phase 1 Emergence de la charte forestière de territoire selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- ± **AUTORISE** Madame le président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

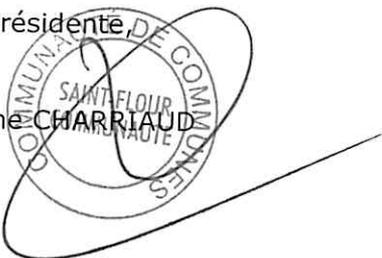
POUR : 59 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Marie MEZANGE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

